Commune d'ESCOLIVES-STE-CAMILLE (Yonne)

COMPTE-RENDU
DE RÉUNION de CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le 06 juillet, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire dans la salle polyvalente sous la présidence de Mr VANTHEEMSCHE Philippe, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : VANTHEEMSCHE Philippe, LUBRANO Eric, RICHARD Sandrine, REGITZ Jean-Philippe, IENZER Valentine, LEBRUN Pierre, DELOINCE Nicole, COQUISART Virginie, TONNELLIER Marine, MOINE Claude, LERICHE Jérémy, d'ANNOUX Bruno, RELIN-BRIAND Martine, Pascal THIERCELIN, Brigitte GIRAULT.

ABSENTS EXCUSÉS : /
ABSENTS NON EXCUSES : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Philippe REGITZ.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du dernier compte-rendu
2. Commission des Impôts : proposition des membres
3. Communication du maire : état des finances communales
4. Information concernant la SPL
5. Régies communales
6. Tarifs communaux
7. Préparation du budget
8. Cimetière
9. Bail garage communal
10. Convention SDEY : voiture électrique
11. Personnel : augmentation des heures, remplacement
12. Point voirie rue de Tourbenay
13. Affaires diverses

1. Lecture du dernier compte-rendu :

Monsieur le Maire donne lecture du précédent compte rendu du 23 mai 2020 qui n'appelle pas de commentaire.

2. Commission des Impôts : proposition des membres :

Monsieur le Maire rappelle le composition et le mode de désignation de la commission communale des Impôts directs :
La commission communale des impôts directs comprend sept membres :

- *le maire ou l'adjoint délégué, président*
- *et six commissaires*

Les commissaires doivent :

- *être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne.*
- *avoir au moins 25 ans.*
- *jouir de leurs droits civils.*
- *être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.*
- *être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.*
- *l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.*

Aux termes de l'article 1753 du CGI , ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- *qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code*
- *dont les bases d'imposition ont été évaluées d'office, par suite d'opposition au contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.*

Les six commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées cidessus, dressée par le conseil municipal. La liste de proposition établie par le conseil municipal doit donc comporter douze noms pour les commissaires titulaires), et douze noms pour les commissaires suppléants.
La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux ; à défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal.
En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission titulaires ou suppléants, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer. Leur mandat court jusqu'au terme du mandat des commissaires désignés lors du renouvellement du conseil municipal.

Après propositions et discutions, le conseil municipal propose la liste de noms suivante :

- PIOT Denise épouse GALLOIS
- CABON Marie-Françoise épouse BEURIENNE
- JONQUAIS Philippe
- RIOTTE Marcel
- BRAS François
- SPRINGER Anick épouse BEGHIN
- D'ANDURAIN Hélène épouse BAUDENET D'ANNOUX
- DE JEAN Philippe
- DELANCRAY Alain
- GIRARD Paul
- BIMBEAU Claudette, épouse GILLET
- PLUVINET Jean-Pierre

- CLOP Eric (maison secondaire)

3. Communication du maire : état des finances communales :

Le Maire fait part de sa rencontre, avec son adjointe Marine TONNELLIER, du trésorier d'Auxerre et de son Adjoint.
Madame TONNELLIER expose au conseil municipal un compte rendu de cette réunion avec un détal postes par postes. Lors de cet exposé, Marine TONNELLIER explique le taux de la commune par rapport aux "standards" français.
Pour le budget, il y a encore beaucoup de créances à toucher (SPL, CA...). Une des solutions pour ramener un peu de trésorerie est de vendre du patrimoine communal.
Plusieurs actions vont être soumises au conseil municipal dans les mois suivants.

4. Information concernant la SPL

Monsieur le Maire expose au conseil :
- les réunions et AG de la SPL : changement de président (M. Philippe BLONDELET), vice-présidents (Mme Armelle TAMBOUR, M. Yves VECTEN, M. Jean-Luc BRETAGNE et Mme Odile MALTOFF).
- le point financier de la SPL. Pour l'année 2019, le solde est déficitaire.
- Les accords entre les communes et la SPL.
- Les attributions de compétences de la SPL.

5. Les régies communales

Le Trésorier doit faire un point de l'ensemble des régies dont dispose la commune.
Les principales étant :

- la cantine - restauration :
 - titulaire : Hélène GICLAT
 Marie-Lyse PERRIER est nommée titulaire de remplacement pendant l'arrêt d'Hélène GICLAT au travers d'un arrêté municipal
 Vote : 4 contres, 2 abstentions, et 8 pour
 - suppléante : Evelyne MOINDROT
- les locations salle des fêtes :
 - titulaire : Hélène GICLAT
 Marie-Lyse PERRIER est nommée titulaire de remplacement pendant l'arrêt d'Hélène GICLAT au travers d'un arrêté municipal
 Vote : 4 contres, 2 abstentions, et 8 pour
 - suppléant : Jean-Philippe REGITZ
- Site Archéologique :
 - titulaire :Pascale LAURENT
 - suppléants : Morgane DUPLOYER, Emmanuel VADROT

Il existe également : les cartes postales, la pêche....

Le Conseil va devoir se prononcer sur le maintien ou non des régies qui ne sont plus actives depuis plusieurs années.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de transférer la régie carte postale et livres au site archèologique et de supprimer toutes les autres régies.

6. Tarifs communaux :

Monsieur le Maire propose au conseil de revoir l'ensemble des tarifs communaux inscrits sur le tableau annexe joint.

Après étude et vote du conseil, à l'unanimité, les tarifs communaux sont révisés et mis à jour dans le tableau annexe joint.

Un état des lieux de la salle polyvalente entrant et sortant va être mis en place.

7. Préparation du Budget :

Monsieur le Maire fait part au conseil de la réunion de la commission des finances le 01/07/2020.
Il propose au conseil de regarder le tableau préparatif au budget afin d'étudier les remarques éventuelles :
Tableau de préparation au budget joint.
Les points suivants sont à discuter :
VENTE DE L'ETANG COMMUNAL : M. VUEILLIOTTE Bruno propose d'acheter l'Etang pour un montant de 8.000 € frais d'actes et de notaires à sa charge. Le conseil mandate M. Eric LUBRANO pour les formalités et signatures des actes et documents à l'étude de Maître FONTENEAU à SAINT BRIS LE VINEUX.
CFA AGRICOLE : facturation de la formation des apprentis à compter du 01/01/2020. Le conseil charge le Maire de se renseigner sur les aides possibles.
Le Maire propose de reprendre Victorien MORENO en contrat d'apprentissage pour sa 3ème année
Vote : 3 abstentions et 12 pour
SDEY : Etude pour Audit Energétique
Vote: 1 abstention, 14 pour
RUE DE TOURBENAY (point 12 de l'ordre du jour)
COMMISSION SECURITE : portes coupes feux
Vote : pour à l'unanimité
REPARATIONS SUITE DEGRADATIONS – gouttières
Vote : pour à l'unanimité
EGLISE : Suite à visite de M. LERICHE, Architecte, la prévision purge âgé du plafond de l'Eglise + pose filet suite arrêté fermeture de l'église en mars 2020
Vote : pour à l'unanimité

8. Cimetière :

Monsieur le Maire indique à l'ensemble du conseil que Marine TONNELLIER, 1ère adjointe, Virginie COQUISART, conseillère, se sont rendues au cimetière afin de reprendre en détail les plans et registres du conseil dans le but de remettre à jour les concessions.
L'intervention d'une entreprise extérieure spécialisée pourrait être envisagée dans les prochaines années. Cela permettrait de lister l'ensemble des concessions et leurs sépultures, fournir des plans à jour, enregistrer les registres en numérique...

Monsieur le Maire propose au conseil municipal un devis pour la réalisation d'un nouveau colombarium dans le cimetière.
Le Conseil municipal ne se prononce pas sur ce dossier et demande un temps de réflexion pour étudier le dossier.

9. Bail garage communal :

Monsieur le Maire informe le conseil que deux garages de la Cour Barrée sont loués à des particuliers. L'un d'entre eux s'est libéré début avril. De nouveaux locataires souhaitent louer ce garage dès ce mois de juillet.

Le Conseil donne son accord et charge Monsieur le Maire d'établir un bail de 50 € par mois à compter du 01/07/2020 pour une durée de 3 ans.
Vote : 1 abstention, 14 pour

10. Convention SDEY : voiture électrique

Monsieur le Maire informe les conseillers nouvellement élus que la commune a fait l'acquisition en 2018 d'un véhicule électrique. La subvention accordée par la SDEY n'avait pas à ce jour été versée malgré la demande déjà effectuée.
Le SDEY demande qu'une nouvelle convention financière soit signée avec la commune qui porterait la subvention à 3.000 € (à la place de 2.700 € prévu initialement)

Le Conseil Municipal, après avoir voté, accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer la convention

11. Personnel : augmentation des heures, remplacement

Monsieur le Maire (après discussion avec Marie-Lyse PERRIER actuellement en contrat de 20h) propose au conseil d'augmenter les heures de Marie-Lyse PERRIER en la passant à 32h par semaine.
Cela prendrait effet à compter du 01er juillet (départ en arrêt maladie d'Hélène GICLAT) et jusqu'au 31 décemre 2020 (fin de son CDD).
Le Conseil Municipal, après avoir voté, accepte à l'unanimité.

12. Point Voirie rue de Tourbenay

Monsieur le Maire informe le conseil de la réunion que s'est déroulée en présence de M. PROUX d'Urban Ingénierie.
Le conseil municipal attend une nouvelle date pour la présentation du projet.
Affaire à suivre.

13. Affaires diverses :

- **CA** - Convention délégation DPU (Droit de préemption Urbain)
Le Conseil municipal, après avoir voté, accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer la convention

- **Licence IV** : la préfecture demande à quel moment une personne nommée par la commune peut faire une formation d'un gérant pour exploiter la licence : 6 mois ?

Le conseil municipal désigne Pascal THIERCELIN pour faire le stage et s'engage pour faire sous 3 mois sa mise en oeuvre.

- **Commission patrimoine / urbanisme** :
Monsieur le Maire propose de dissocier la commission patrimoine et la commission urbanisme
Commission Patrimoine :
Rapporteur : Eric LUBRANO.
Membres : Claude MOINE, Pascal THERCELIN, Hélène d'ANNOUX, Nicole DELOINCE, Valentine IENZER, Jérémy LERICHE, Annick BEGUIN, Hélène BRAS, François BRAS
(commission close)
Commission Urbanisme :
Rapporteur : Eric LUBRANO.
Membres : Claude MOINE, Bruno d'ANNOUX, Nicole DELOINCE, Valentine IENZER, Jérémy LERICHE, Pascal THERCELIN, André HEROUART, Jean-Pierre PLUVINET, Isabelle VANTHEEMSCHE, Claude REGNART
(commission close)
Autres commissions :
Monsieur le Maire informe le conseil de la liste des habitants qui se sont proposés aux différentes commissions :
Commission des finances : François BRAS
Commission des travaux : Yannick DAUBIE, Claude REGNART

- **Participation carte cadeaux au CM2** : La commune a participé à hauteur de 20 € sur les cartes cadeaux distribuées aux CM2. La commune ayant fait l'avance d'argent pour des cartes de 30 €. L'association Enfance Buissonnière s'est engagée à reverser de 70 € à la commune.

- **Tournée village pour les points travaux** : il faut organiser avec la commission travaux une tournée : date à définir (un dimanche matin de préférence)

-**Devis panneaux pocket** : c'est une application pour mettre en place le système d'alerte. Coût 140€ à l'année. Produit plus fiable que les SMS.
Le conseil municipal charge Monsieur LEBRUN pour capitaliser les informations afin de les présenter.

- **Subvention au club VTT de Jussy** pour un montant de 100€ pour le nettoyage, balisage des chemins des circuits qui passent dans notre commune.

Le conseil municipal, après avoir voté, accepte à l'unanimité cette proposition.

La séance est levée à 23h19.

Le Maire,
Philippe VANTHEEMSCHE



Prochain conseil : venddredi 10 juillet 2020 à 20h30.